



Honoraires renouvellement de bail

Par **cdewez**, le **26/10/2009** à **15:10**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 1975 de mon appartement, suite à la demande du propriétaire, nous avons eu un renouvellement de bail avec une augmentation de loyer. Suite à la signature de ce renouvellement de bail nous avons reçu une facture d'honoraires du cabinet de gérance pour un montant de 375 euros.

Ces honoraires sont ils a la charge du locataire ou du propriétaire?

C'est le propriétaire qui a fait la demande du renouvellement de bail.

Cordialement

Par **fabienne034**, le **26/10/2009** à **16:20**

Bonjour,

le bail est renouvelé automatiquement, si vous acceptez un nouveau bail sur demande du propriétaire, c'est à lui de payer tous les frais puisque vous n'êtes pas dans le cas d'une entrée

pour tout savoir sur le droit du bail:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

cordialement